

LA FORÊT DOMANIALE DE L'AIGOUAL REÇOIT LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION®



Mardi 18 juin 2019, Jean-Marie Aurand, directeur général de l'Office national des forêts, remettra le label Forêt d'Exception®, à la forêt domaniale de l'Aigoual qui devient la 12ème forêt française labellisée.

La cérémonie se déroulera en présence de Paul Arnould, président du Comité national d'orientation Forêt d'Exception®, de Martin Delord et Denis Bertrand, co-présidents du Comité de pilotage Aigoual Forêt d'Exception et respectivement vice-président du Conseil départemental du Gard et conseiller départemental de Lozère, de Thomas Vidal, président de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres solidaires, de Henri Couderc, président du conseil d'administration du Parc national des Cévennes et de l'ensemble des acteurs du territoire et partenaires associés à cette démarche.



AIGOUAL, LA FORÊT RETROUVEE

Issue du grand programme de reboisement de la fin du XIX^e siècle pour lutter contre l'érosion, la forêt domaniale de l'Aigoual occupe plus de 16 000 hectares entre Gard et Lozère. Au fur et à mesure de son extension et de sa maturation, elle remplit de plus en plus de fonctions : production de bois, protection des sols, de la ressource en eau, des paysages et de la biodiversité et accueil du public.

Son caractère exceptionnel tient à la fois à son histoire, à sa diversité, à ses contrastes, à ses extrêmes, et à son lien explicite avec le thème de la résilience des territoires face aux aléas climatiques et dorénavant au changement climatique.

La démarche Aigoual Forêt d'Exception® conforte une dynamique territoriale forte et un projet d'ensemble remarquable (définition d'un schéma d'accueil du public, révision concertée du plan de gestion forestière, création d'un sentier accessible à tous, travaux d'intérêt écologique sur les zones humides, ...). Ce territoire a bénéficié d'une convergence d'actions avec notamment la création du pôle nature aux 4 saisons et du futur centre d'interprétation et de sensibilisation aux changements climatiques au sein de l'observatoire du Mont Aigoual.

L'Aigoual rejoint le cercle des forêts labellisées : Fontainebleau, Verdun, Grande Chartreuse, Rouen, Val Suzon, Montagne de Reims, Bercé, Tronçais, Bassin d'Arcachon, Sainte-Baume et Boscodon.

LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION®

L'ONF s'est engagé à affirmer une politique de développement durable dans les forêts domaniales et a créé un réseau de sites démonstratifs et exemplaires. Le partage de l'espace forestier et l'équilibre entre ses différentes fonctions (économique, sociale et environnementale) ont conduit l'ONF à mettre en place une démarche exemplaire de concertation avec tous les partenaires du territoire associée à une forêt domaniale.

Le label Forêt d'Exception® distingue l'excellence de la gestion des forêts reconnues pour leur patrimoine unique en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité ou de bois de grande valeur.